



PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 20 - FEVRIER 2014

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté N °2014034-0007 - Arrêté de délégation de signature du directeur du groupe hospitalier Hôpital Universitaire Necker- Enfants malades en matière de marchés publics	1
---	---

75 - Centre Hospitalier Sainte Anne

Décision N °2014021-0004 - Délégation de signature particulière à Anastasia STRIZYK	3
---	---

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

Décision N °2014034-0009 - UT75 - IT9C - Youssef CHEHADY - Délégation de signature - arrêt de travaux et d'activité	5
---	---



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2014034-0007

signé par
Directeur du groupe hospitalier Necker Enfants malades

le 03 Février 2014

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature du directeur
du groupe hospitalier Hôpital Universitaire
Necker- Enfants malades en matière de
marchés publics

Arrêté de délégation de signature n° 2014-

Le directeur du groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2013 319 0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1 : délégation de signature est donnée aux cadres suivants, en vue de signer, au nom du directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- Madame Laure Boquet, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, par intérim de la Direction des Affaires Médicales,
- Madame Sylvie Escalon, Adjointe au directeur, Directrice-adjointe chargée de la Direction de la Stratégie et des Projets,
- Madame Sophie Lepand, Directrice adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines,
- Monsieur Frédéric Spinhirny, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable,
- Madame Elaine Sujol-Chieze, Directrice-adjointe chargée de la Direction de la Qualité et des Relations avec les Usagers,
- Monsieur Laurent Villard, Chargé de mission, Directeur des Investissements.

ARTICLE 2 : délégation de signature est donnée aux agents suivants, en vue de signer, au nom du directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire des marchés supérieurs à 10 000 euros ainsi que de la signature des marchés correspondants :

- en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric Spinhirny, Madame Béatrice Astié-Duthois, Attachée d'administration hospitalière, et Madame Sophie Kerambellec, Ingénieur ;
- en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent Villard, Madame Isabelle Joye, Adjoint des cadres hospitaliers et Madame Nathalie Serfas, Ingénieur biomédical.

ARTICLE 3 : la présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n° 2013 319 0008 du 15 novembre 2013 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : l'arrêté de délégation de signature n° 2013324-0006 du 20 novembre 2013 est abrogé.

ARTICLE 5 : le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris.

Fait à Paris,
le 3 février 2014

Vincent-Nicolas Delpech



PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2014021-0004

**signé par
Autres signataires**

le 21 Janvier 2014

75 - Centre Hospitalier Sainte Anne

Délégation de signature particulière à
Anastasia STRIZYK



Délégation de signature - Délégation particulière au Secrétariat Général

Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du centre hospitalier Sainte-Anne,

Vu l'ordonnance n° 96-346 du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée ;

Vu la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 modifiée portant réforme hospitalière ;

Vu le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;

Décide :

Article 1^{er}. - Une délégation permanente est donnée à Madame Anastasia STRIZYK, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toutes correspondances ainsi que les attestations, imprimés ou certificats relatifs aux affaires générales,
- bons de commande,
- attestations de services faits.

Article 2. – La présente délégation remplace la délégation en date du 21 novembre 2013.

Article 3. - La présente délégation sera notifiée pour information à Monsieur le Président du Conseil de surveillance, Monsieur le Délégué territorial de Paris, Monsieur le Président de la commission médicale d'établissement, Monsieur le Trésorier Principal, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

Anastasia STRIZYK
Attachée d'Administration Hospitalière



PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2014034-0009

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 03 Février 2014

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

UT75 - IT9C - Youssef CHEHADY -
Délégation de signature - arrêt de travaux et d'activité

**DELEGATION DE SIGNATURE
ARRET DE TRAVAUX ET D'ACTIVITE**

L'inspecteur de la section 9C de l'unité territoriale de Paris,

Vu le code du travail, et notamment les articles L.4731-1 à L.4731-6, R.4731-1 à R.4731-15, R.4723-6, L.8112-5 à L.8113-2, L.8133-4, L.8113-5 et L.8113-11,

Vu la décision n°2011-UT-5 du 22 juin 2011 affectant Guillaume DAUTEL, inspecteur du travail, à la section 9C d'inspection du travail de l'unité territoriale de Paris,

DECIDE

Article 1er :

Délégation est donnée à Youssef CHEHADY, contrôleur du travail, aux fins de prendre toutes mesures et notamment l'arrêt temporaire des travaux ou des activités, propres à soustraire immédiatement de cette situation le ou les salariés qu'il aura constaté être exposé(s) à un risque grave et imminent de chute de hauteur ou d'ensevelissement ou à un risque consécutif à l'absence de dispositif de protection lors d'opération de retrait ou de confinement d'amiante ou à un risque d'exposition à un dépassement d'une valeur limite de concentration d'une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Lorsque toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent, Youssef CHEHADY, après vérification, a délégation pour autoriser la reprise des travaux ou des activités.

Article 2 :

Cette délégation vaut pour toutes les entreprises installées et tous les chantiers ouverts dans le secteur géographique de la section.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile de France, la préfecture de Paris : www.paris-ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 3 février 2014
L'inspecteur du travail
Guillaume DAUTEL

